

ZIN'ART ÉCOLE DE DANSE

Règlement Intérieur

11 Rue Mallot 13016 Marseille | 216 Bd Saint-Marcel 13011 Marseille
Tél : 06 16 95 63 32 | Web : www.zinartdanse.fr

BIENVENUE CHEZ ZIN'ART & VALEURS FONDAMENTALES

Depuis plus de 27 ans, Zin'Art est bien plus qu'une école de danse. C'est un lieu où chacun évolue à son rythme, apprend le respect, la discipline, le dépassement de soi et surtout le plaisir de danser. Notre équipe met tout en œuvre afin de garantir le bon fonctionnement de notre école et le bien-être de chacun.

“La danse est le langage caché de l'âme.” — Martha Graham

Respect Être à l'écoute des autres et respecter chacun.	Passion Vivre la danse avec plaisir et envie.	Bienveillance Créer un climat de confiance et de partage.
Assiduité Être régulier et sérieux pour progresser.	Créativité Encourager l'expression et l'imagination.	Dépassement de soi Se dépasser pour devenir la meilleure version de soi-même.

1. LES COURS

- Les cours sont assurés par des professeurs diplômés d'État, sous la direction de Sophie Galano.
- Les cours sont dispensés de septembre à fin juin (10 mois).
- Les mineur(e)s sont accepté(e)s dès 4 ans.
- Chaque élève est placé dans un cours qui correspond à sa tranche d'âge et à son niveau. La direction se réserve le droit de modifier ce choix si nécessaire.
- Un cours d'essai gratuit vous est proposé pour chaque discipline.
- L'école se réserve le droit de modifier les horaires, remplacer un professeur ou reporter un cours exceptionnellement, tout en informant les élèves et les parents.

À retenir :

- Cours de septembre à juin
- Professeurs diplômés
- Cours d'essai gratuit
- Répartition selon âge et niveau

2. INSCRIPTIONS & RÈGLEMENTS

Inscription Annuelle

L'inscription est annuelle et forfaitaire.

Paielement Annuel

Règlement en une seule fois (-10% sur le montant total).

Paielement en 3 fois

Découpé en trois périodes : Septembre à décembre, Janvier à mars, Avril à juin.

Paielement Mensuel

Règlement par mois. Tous les chèques doivent être remis dès l'inscription. Possibilité de prélèvement.

Moyens de Paielement Acceptés

Espèces (en une seule fois) • Chèques • Virements.
Prise en charge : carte collégien, Pass Sport, Pass Culture, chèques vacances.
Cheque de caution si reduction en amont

IMPORTANT : Tout paiement en espèces se fera en une seule fois lors de l'inscription, aucune dérogation ne sera acceptée.

3. REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement ou prorata ne pourra être réclamé en cas d'annulation, d'arrêt en cours d'année ou quel que soit le motif.

En cas de plan canicule, pandémie ou toute autre situation exceptionnelle, l'école propose une alternative pour le suivi des cours : cours en visioconférence (Zoom) ou en extérieur selon la disponibilité du professeur. Dès lors qu'une alternative est proposée, aucun remboursement ne sera effectué.

4. ASSIDUITÉ & ABSENCES

- Nous vous demandons de déposer vos enfants 10 minutes avant le début du cours.
- Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.
- Les absences ne seront ni remplacées une autre jour de la semaine, ni remboursées ou déduites.
- En cas d'absence du professeur, les parents et élèves seront informés par SMS, mail et un message sera affiché à l'école.
- La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en dehors des heures de cours et des locaux de Zin'Art.

Pour les cours de Jazz : À partir du Cours Préparatoire (L'Estaque) et Élémentaire (St-Marcel), 2 cours par semaine sont obligatoires.

5. VIE DANS L'ÉCOLE

Respect & Comportement

Chacun est tenu d'avoir une attitude correcte et polie envers autrui. Les parents ne peuvent assister aux cours afin de ne pas perturber les enfants.

Sécurité & Hygiène

L'accès aux salles de danse est réglementé et uniquement accessible avec l'autorisation d'un professeur de Zin'Art.

Locaux & Matériel

Pas de chewing-gum pendant les cours. À jeter dans les poubelles. Ni portable, ni bijou, ni argent ne sont autorisés pendant les cours. L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles.

Tout vol, avarie, injure, harcèlement moral ou comportement perturbateur entraînera l'exclusion définitive de l'école sans remboursement des cotisations du reste de l'année. Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'école.

6. TENUE DE DANSE

Une tenue adaptée et propre est obligatoire pour chaque cours. Les cheveux longs doivent être attachés.

Classique

Justaucorps, collant, 1/2 pointes et pointes. Cheveux en chignon. Pas de bijoux fantaisie.

Hip-Hop / Dancehall / Breakdance

T-shirt Zin'Art obligatoire, ZIN'ART DANSE. A commander dès la rentrée 20€ taille 4ans au XXL

Modern' Jazz

T-shirt Zin'Art obligatoire, ZIN'ART DANSE. A commander dès la rentrée 20€ taille 4ans au XXL

Pilates & Gym Renforcement Musculaire

Tenue de sport confortable, chaussures propres tapis.

Les informations concernant les fournitures (justaucorps, collants, chaussons, etc.) et la tenue de spectacle vous seront communiquées par affichage.

7. CONCOURS

Concours

Zin'Art propose aux élèves motivés et qui le souhaitent la possibilité de participer à des concours régionaux, nationaux et/ou rencontres. Ces manifestations sont payantes (inscriptions, licences, costumes) et restent à la charge des parents.

- Un travail plus important sera demandé à l'élève et une assiduité irréprochable.
- Les élèves doivent avoir participé à au moins trois stages en interne ou en externe afin d'approfondir leur formation.

8. DROIT À L'IMAGE

Droit à l'image

En signant le règlement intérieur, tous les élèves de l'école acceptent que leur image puisse être utilisée par Zin'Art à des fins de communication et de promotion de l'école (photos, vidéos, réseaux sociaux, site internet, affiches, plaquettes, etc.).

Cette autorisation est donnée à titre gracieux et sans contrepartie. Vous ne devez pas utiliser à des fins personnelles des photos ou vidéos faisant apparaître des élèves ou des professeurs de Zin'Art sans l'autorisation de la Direction.

9. GALA DE FIN D'ANNÉE

Le Gala de Fin d'Année

Le gala représente l'aboutissement d'une année de travail, qui met en valeur les élèves et les professeurs.

- **Date** : Communiquée ultérieurement avant la Toussaint.
- **Lieu** : Entre mi-juin et début juillet.
- **Billetterie** : Fin mai (tarif unique de 22 €).
- **Répétitions** : Dans les locaux de l'école Zinart Estaque (présence obligatoire).

10. COSTUMES

Les Costumes

Le spectacle de fin d'année engendre des frais supplémentaires liés aux costumes.

- La couturière viendra prendre les mesures nécessaires à des dates qui vous seront indiquées par affichage.
- Dès le mois de novembre, il vous sera demandé de verser un premier acompte **35€** et un deuxième en Avril **35€**, pour les frais de confection afin de vous permettre d'étaler vos dépenses. Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.
- Votre participation aux frais de costumes vous sera demandée pour chaque discipline (jazz, classique, hip-hop, ...). Ex : si votre enfant fait 2 styles de danse (2 versements de 35€ jazz+class et la même chose en Avril)

11. ORGANISATION GÉNÉRALE

12. INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les cours sont suspendus durant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps) et les jours fériés.
- Ceci n'entraîne aucune modification du tarif (mensuel, trimestriel ou annuel).
- Des stages seront proposés durant les vacances scolaires (uniquement sur le site de l'Estaque).
- Durant les vacances scolaires, le Centre de Saint-Marcel est fermé : il n'y aura donc pas de cours.
- Les cours pourront être assurés à partir de 3 personnes. Si le cours est annulé en cas d'absence du professeur, cela ne modifie en rien le tarif de la cotisation. (rattrapage possible voir avec les profs)
- En cas d'absence, aucun cours ne sera rattrapé. En cas de désistement, tout trimestre commencé sera dû.
- Seul le professeur peut décider de faire cours pendant les vacances scolaires ou non, le tarif reste donc inchangé dans ces deux cas.
- Arriver 10 minutes avant le début du cours, prévoir une bouteille d'eau, aucune sortie pendant le cours sans l'accord du professeur, les parents attendent à l'extérieur des salles.
- En cas de retard répété ou de comportement inapproprié, l'accès au cours pourra être refusé.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à Zin'Art vaut acceptation totale du présent règlement intérieur.

Je soussigné(e) : _____

Père / Mère / Tuteur de : _____

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Zin'Art et être en accord avec tout ce qui peut y être mentionné. Il sera mis en œuvre tout au long de l'année.

Date : ____ / ____ / ____

SIGNATURE DES PARENTS

(précédée de la mention «Lu et approuvé »)

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

(précédée de la mention «Lu et approuvé »)

Merci ! Bonne saison à toutes et à tous !